



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 0
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne : 10/06/2023

certifié exact,

Séance du mardi 6 juin 2023
Qe-2023/33

Aujourd'hui 6 juin 2023, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16H34 à 16H41

Présidence de Madame Claudine BICHET de 17H26 à 18H41

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC présent sauf de 18h36 à 18h41, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 16h05, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17H20, Monsieur Amine SMIHI présent jusqu'à 17H50, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent jusqu'à 18h00, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 18H43

Excusés :

**Question écrite du groupe Bordeaux Ensemble présentée par
Madame Géraldine AMOUROUX au sujet de la crèche Saint-
Augustin**

Madame Géraldine AMOUROUX, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il y a plusieurs mois je vous ai interrogé au sujet du devenir du bâtiment de la crèche Saint-Augustin, dont la fermeture a été décidée en juin 2019 pour y effectuer des travaux de rénovation. Cet espace, une fois rénové, permettrait à la Ville de Bordeaux de disposer de 40 à 60 places de crèche supplémentaires.

Vous m'avez écrit, par une lettre du 8 février 2023, que *« la volonté de la municipalité est bien de rouvrir ces locaux pour un lieu dédié à la petite enfance et les services de la Ville de Bordeaux travaillent à en définir les travaux et le calendrier nécessaire »*.

Or, dans sa dernière lettre d'information adressée aux habitants du quartier au mois de mai, Laurent Guillemin écrit : *« Parmi les sujets d'actualité, nous étudions également la possible seconde vie du site de la crèche de Saint-Augustin en maison des associations et redoublons d'efforts pour la concrétisation de ce projet »*.

Ma question est simple : quelle est la volonté précise de la municipalité au sujet du devenir de ce bâtiment ? Quelles précisions êtes-vous en mesure de nous apporter quant au calendrier mis en œuvre de votre projet dans ces locaux.

Pour notre part, nous réaffirmons notre volonté de voir ce lieu être affecté à la petite enfance.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 6 juin 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Géraldine AMOUROUX